



## Conseil communautaire

### Procès-verbal des délibérations du jeudi 21 janvier 2016 à 18h30

Espace André Chardin à Chavigny

Étaient présent(e)s : Stéphane **BOEGLIN** \_ Xavier **BOUSSERT** \_ François **BRAND** \_ Jean-Marie **BUTIN** \_ Claude **CIAPPELLONI** \_ Jean-Luc **FONTAINE** \_ Maryline **GEORGES-BERNARD** \_ Delphine **GILAIN** (*délibérations 2016\_4 à 2016\_8*) \_ Dominique **GOEPFER** \_ Michel **GRILLOT** \_ Anne-Lise **HENRY** \_ Gilles **JEANSON** \_ Marie-Louise **KADOK** \_ Sandrine **LAMBERT** \_ Jean **LOPES** \_ Catherine **NOEL** \_ Audrey **NORMAND** (supplée Denis **GARDEL**) \_ Filipe **PINHO** \_ Patrick **POTTS** \_ Dominique **RAVEY** \_ Richard **RENAUDIN** \_ Lydie **ROUYER** \_ Pascal **SCHNEIDER** \_ Marie-Laure **SIEGEL** \_ Ismail **TAHTACI** \_ Hervé **TILLARD** \_ Jean-Paul **VINCHELIN** \_ Florence **WAZYLEZUCK** \_ Thierry **WEYER** \_ Denise **ZIMMERMANN**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s: Pascal **DURAND** (procuration à Dominique **RAVEY**) \_ Gérard **FONTAINE** \_ Denis **GARDEL** (suppléé par Audrey **NORMAND**) \_ Delphine **GILAIN** (procuration à Jean-Paul **VINCHELIN** – *délibérations 2016\_9 à 2016\_13*) \_ Claude **GUIDAT** (procuration à Xavier **BOUSSERT**) \_ Christophe **HANU** (procuration à Patrick **POTTS**) \_ Daniel **LAGRANGE** (procuration à Jean **LOPES**) \_ Etienne **THIL** (procuration à Sandrine **LAMBERT**)

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	15 janvier 2016
<u>Date d'affichage</u> :	29 janvier 2016
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	36
<u>Nombre de présents</u> :	30 ( <i>délibérations 2016_4 à 2016_8</i> ) 29 ( <i>délibérations 2016_9 à 2016_13</i> )
<u>Nombre de votants</u> :	35
<u>Secrétaire de séance</u> :	Lydie ROUYER

Le président ouvre la séance à 20h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Affaires et communications diverses
2. Approbation du procès-verbal des délibérations des séances du 26 novembre 2015 et 10 décembre 2015
3. Désignation d'un secrétaire de séance

#### 4. Délibérations

<b>N°</b>	<b>Domaine</b>	<b>Objet</b>
2016_ 4	Finances	Débat d'orientation budgétaire
2016_ 5	Aménagement du territoire- Grands projets	Stratégie foncière : secteurs à enjeux Hauts de Moselle
2016_ 6	Aménagement du territoire- Grands projets	Stratégie foncière
2016_ 7	Environnement	Gestion du Plateau Sainte Barbe – convention avec le département
2016_ 8	Environnement	Plateforme de rénovation énergétique
2016_ 9	Développement économique	La Filature – cession
2016_ 10	Eau - assainissement	Travaux de renouvellement et création de branchements sur réseaux d'eau potable, d'assainissement et poteaux incendie
2016_ 11	Eau - assainissement	Transfert des résultats communaux d'eau et d'assainissement – délibération complémentaire
2016_ 12	Finances	Décision modificative n°2 - budget valorisation des ordures ménagères
2016_ 13	Finances	Décision modificative n°4 - budget assainissement

## 1. Affaires et communications diverses

---

### Calendrier réunions

---

	Bureaux à 18h00	Conférences des maires <i>Espace Ariane</i>	Conseils à 18h30	
FÉVRIER	Pas de bureau		jeudi 4 février	Budgets Primitifs Flavigny-sur- Moselle
MARS	jeudi 3 mars		jeudi 17 mars	Frolois

## 2. Approbation du procès-verbal des délibérations des séances du 26 novembre 2015 et 10 décembre 2015

---

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

## 3. Désignation d'un secrétaire de séance

---

Lydie ROUYER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## 4. Délibérations

---

### DÉLIBÉRATION N° 2016\_4

Rapporteur :

**Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation**

---

Objet :

**Débat d'orientation budgétaire**

---

Pascal Schneider, appuyé par Martine Drouot, directrice des finances, et Filipe Pinho présentent le contenu du rapport d'orientations budgétaires.

Relevant que les finances sont la conséquence des décisions prises, Richard Renaudin salue la qualité des informations produites par les services de la CCMM. Pour la première fois, il estime disposer d'éléments suffisants pour apprécier la situation. A son avis, le résultat 2015 est un peu en trompe-l'œil, du fait de l'apport d'une partie des excédents de l'eau et de l'assainissement, et du million d'euros de recettes générées par l'augmentation fiscale. Il observe qu'en année pleine la CCMM prélèvera sur les ménages plus de 2 millions d'euros de fiscalité en plus, tout en revoyant des services à la baisse. Il se confirme qu'elle ne sera pas en capacité d'aller au-delà des 25 M€ d'investissements annoncés dans les 5 ans à venir. Il se demande si les 7 communes seraient venues avec autant d'enthousiasme si on leur avait annoncé cette augmentation fiscale. Il note que les résultats 2013 et 2014 n'ont pas permis à la CCMM d'adhérer à l'agence France locale, et espère que les comptes 2015 vont le permettre. Même si les comparaisons avec

d'autres intercommunalités ne sont pas toujours pertinentes, il fait remarquer que la CCMM se place dans le haut du panier en matière de taux d'imposition. Dans ses conditions, les élus de Richardménénil s'abstiendront sur le budget.

Globalement, Filipe Pinho n'est pas en accord avec les arguments développés. Il partage cependant l'idée que comparaison n'est pas toujours raison. A l'échelle du SCOT Sud54, pratiquement toutes les intercommunalités sont dans une situation financière tendue. La CCMM est l'une des intercommunalités les plus intégrées; au regard des compétences portées par un EPCI de ce type, il lui semble que le « vase communicant » entre communes et communauté n'a pas joué à plein. Il confirme que les projets à financer aujourd'hui ont pour l'essentiel été décidés dans le mandat précédent et que cela laisse peu de place au débat, mais il en est souvent ainsi dans les collectivités, compte tenu du temps nécessaire pour mener à bien un projet.

Jean-Paul Vinchelin souhaite qu'on ne s'exprime pas de manière trop négative, et invite à relativiser les événements. Dans les années 1980, les élus ont fait une vraie révolution, en instituant la fiscalité propre en pleine crise sidérurgique. Il ne faut sans doute pas s'attendre à revoir des années de croissance économique importante à l'avenir. Les intercommunalités sont appelées à augmenter les impôts, les communes doivent donc essayer de les stabiliser. Il demande un débat sur le partage des compétences, et plaide pour des compétences entières. Il votera le budget et les augmentations d'impôts, mais sera vigilant sur des points comme les eaux pluviales, sur lequel il n'est pas prêt à une contribution financière de la commune. Il suggère enfin que, concernant la réforme de la DGF, la CCMM prenne l'initiative d'une pétition pour expliquer le débat à la population et éviter qu'à la fin l'intérêt des grandes villes prime à nouveau.

Gilles Jeanson propose de voir les choses du point de vue du contribuable citoyen. Il lui semble que les élus ont mis en place de plus en plus de services, comme la médiathèque, sans se demander s'il était possible de les réaliser, compte tenu de la nécessité de reconstruire une piscine. On a été trop loin, les impôts sont trop élevés, et avec la baisse des dotations, les collectivités sont dans la nasse.

Filipe Pinho rappelle que la médiathèque a été très fortement subventionnée (environ 70 %) et que le nombre de lecteurs dans le bassin a fortement augmenté.

Anne-Lise Henry demande ce que deviennent les attributions de compensation lorsqu'une mission comme le balayage cesse. Filipe Pinho indique que ce point a été discuté en conférence des maires. Le cadre sera régularisé à l'occasion d'une prochaine révision des statuts, l'idée étant de ne pas baisser les attributions de compensation pour tenir compte des nombreuses missions réalisées par la CC au profit des communes sans participation de ces dernières.

Toujours en réponse à Anne-Lise Henry, Filipe Pinho explique que, concernant les bibliothèques, il souhaite analyser comment vivent les lieux. A certains endroits, l'activité de prêt est très réduite. D'autres en revanche, comme Richardménénil, fonctionnent de manière active. L'état des bâtiments, et leur situation à l'égard de la mise aux normes d'accessibilité, doit aussi être pris en compte. Dans tous les cas, cela est étudié au cas par cas et discuté avec les élus et les bénévoles de la commune.

Pour Pascal Schneider, le rôle des élus est de faire des choix. La station de potabilisation a été souvent réclamée, son achèvement pourrait aujourd'hui être salué. Gilles Jeanson précise qu'il a dit que c'était une priorité.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,

- **confirme** que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016 a eu lieu le 21 janvier 2016, en vue du vote des budgets primitifs prévu lors du conseil communautaire du 4 février 2016.

### **DÉLIBÉRATION N° 2016\_5**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Stratégie foncière : secteurs à enjeux Hauts de Moselle**

---

Depuis 2007, la CCMM est engagée dans une stratégie foncière avec l'Etablissement Public Foncier Lorraine (EPFL) sous la forme d'une convention cadre. Plusieurs secteurs à enjeux ont été retenus parmi lesquels les secteurs CHL4 et NEU4 relatifs au projet des hauts de Moselle.

Dans le cadre de la création de la ZAC Hauts de Moselle, le périmètre conventionnel a été actualisé lors d'une délibération d'octobre 2015.

Toutefois, une erreur s'était glissée dans le périmètre. Il convient donc de corriger l'erreur par avenant à la convention avec l'EPFL.

Il vous est proposé de reconnaître les 2 secteurs à enjeux selon le nouveau périmètre.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **valide** les 2 secteurs à enjeux CHI 4 et Neu 4 relatifs au projet des Hauts de Moselle selon le plan ci-joint.

- **autorise** le président à signer l'avenant à la convention cadre et toute pièce afférente à cette présente délibération.

### **DÉLIBÉRATION N° 2016\_6**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Stratégie foncière**

---

Depuis début 2015, une étude a été engagée pour définir une nouvelle stratégie foncière à l'échelle du territoire communautaire. Elle actualise la précédente stratégie définie en 2009 et inclut les communes entrées au sein de la CCMM en janvier 2014.

Cette étude pilotée en partenariat avec l'EPFL et confiée au cabinet Mangin vise à identifier les périmètres qui présentent un enjeu dans les domaines suivants : habitat, économie, équipement dont le tourisme, prioritairement en renouvellement urbain ou en densification.

Il s'agit ainsi d'acquérir les parcelles utiles pour parvenir à des opérations financièrement stabilisées.

A noter sur ce sujet que les opérations en préparation en 2015/2016 sont majoritairement des opérations dont les acquisitions foncières ont été préparées dès la stratégie foncière de 2009/2014. Le décalage observé est proche d'une durée de 5 à 7 ans entre les 1ères acquisitions de parcelles et le démarrage des travaux de construction. Cela confirme l'utilité de cette stratégie dans chaque commune pour mettre en œuvre les objectifs de production de logements qui seront préconisés dans le programme local de l'habitat, utiles au maintien de la population, des commerces et des services de proximité. La stratégie est également une nécessité pour l'intercommunalité afin de planifier et répartir sur le territoire les zones de développement économique ou touristique.

Dans ce cadre, le comité de pilotage réuni sous la forme de la conférence des maires a émis un avis favorable pour la liste des périmètres à enjeux en annexe soit 48 sites retenus pour une surface totale supérieure à 58 ha dont 28 en renouvellement urbain ou densification et 21 en extension.

Les vocations des sites sont ainsi réparties : 32 en habitat, 8 en équipement principalement touristique, 6 en économie et 3 pour les centres bourgs.

Pour rappel, sur la base de cette liste, chaque commune devra à son tour délibérer et préciser les projets d'intérêt général souhaités afin de faciliter les motivations des futures préemptions. Pour bénéficier du portage par l'EPFL, chaque commune devra également solliciter une convention de veille active et de mise en œuvre opérationnelle propre à chaque périmètre et au fur et à mesure de leur mise en œuvre souhaitée.

Il est proposé au conseil de valider la liste des périmètres à enjeux de la stratégie foncière communautaire ci-annexée.

---

### **Le conseil communautaire,**

Après avis du comité de pilotage réuni sous forme de conférence des maires du 1<sup>er</sup> décembre 2015,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **valide** la liste de secteurs à enjeux

- **autorise** le président à signer toute convention de veille active et opérationnelle en partenariat avec les communes ou en portage direct par la CCMM selon les domaines de compétences communautaires

**ANNEXE : LISTE DES PERIMETRES A ENJEU**

<b>NOM SITE</b>	<b>VOCATION</b>	<b>SURFACE PROJET</b>	<b>ECHEANCE</b>	<b>ENJEU</b>	<b>SITUATION URBAINE</b>
CHL4	HABITAT	52 150	2015-2026	COMMUNAL	EXTENSION
CHL6	EQUIPEMENT	36 065	2015-2026	COMMUNAL	EXTENSION
CHL9	HABITAT	3 205	2015-2026	COMMUNAL	DENSIFICATION
CHL14	CENTRE BOURG	INCONNUE	2015-2038	COMMUNAL	RENOUVELLEMENT URBAIN
CHV1	HABITAT	11 101	2015-2026	COMMUNAL	RENOUVELLEMENT URBAIN
CHV7	ECONOMIE	239 255	2015-2026	COMMUNAUTAIRE	EXTENSION
CHV6	HABITAT	4 863	2015-2026	COMMUNAL	DENSIFICATION
FSM1	HABITAT	1 429	2015-2026	COMMUNAL	RENOUVELLEMENT URBAIN
FSM2	HABITAT	148 918	2015-2026	COMMUNAL	EXTENSION
FSM3	EQUIPEMENT	373 322	2015-2026	COMMUNAUTAIRE	EXTENSION
FSM4	ECONOMIE	117 659	2015-2026	COMMUNAUTAIRE	EXTENSION
FRO1	HABITAT	8 660	2015-2026	COMMUNAL	EXTENSION
FRO2	HABITAT	13 388	2015-2026	COMMUNAL	RENOUVELLEMENT URBAIN
FRO3	HABITAT	19 805	2026-2038	COMMUNAL	EXTENSION
FRO4	ECONOMIE	20 350	2015-2026	COMMUNAUTAIRE	EXTENSION
MAI1	HABITAT	15 070	2026-2038	COMMUNAL	EXTENSION
MAI5	ECONOMIE	4 778	2015-2026	COMMUNAUTAIRE	EXTENSION
MAI 12	HABITAT	2 400	2015-2026	COMMUNAL	DENSIFICATION
MAI 15	HABITAT	4 765	2015-2026	COMMUNAL	DENSIFICATION
MAR33	HABITAT	83 172	2015-2026	COMMUNAL	RENOUVELLEMENT URBAIN
MAR5	HABITAT	979	NON PRECIS	COMMUNAL	RENOUVELLEMENT URBAIN
MES14	EQUIPEMENT	117837	NON PRECIS	COMMUNAUTAIRE	EXTENSION
NEU4	HABITAT	47 041	2015-2026	COMMUNAL	EXTENSION

<b>NOM SITE</b>	<b>VOCATION</b>	<b>SURFACE PROJET</b>	<b>ECHEANCE</b>	<b>ENJEU</b>	<b>SITUATION URBAINE</b>
NEU9	CENTRE BOURG	INCONNUE	2015-2038	COMMUNAL	RENOUVELLEMENT URBAIN
NEU11	HABITAT	52 454	2015-2026	COMMUNAL	DENSIFICATION
NEU12	HABITAT	27 517	2026-2038	COMMUNAL	EXTENSION
NEU18	ECONOMIE	175 990	2015-2026	COMMUNAUTAIRE	RENOUVELLEMENT URBAIN
NEU27	HABITAT	12 949	2026-2038	COMMUNAL	EXTENSION
NEU28	HABITAT	10 115	2026-2038	COMMUNAL	EXTENSION
NEU29	HABITAT	6 890	2026-2038	COMMUNAL	EXTENSION
NEU30	HABITAT	38 694	2026-2038	COMMUNAL	EXTENSION
NEU31	ECONOMIE	128897	NON PRECIS	COMMUNAUTAIRE	DENSIFICATION
PIE1	HABITAT	2418	2015-2026	COMMUNAL	RENOUVELLEMENT URBAIN
PSV4	ECONOMIE	157 637	2015-2026	COMMUNAUTAIRE	RENOUVELLEMENT URBAIN
PSV9	HABITAT	15 064	2015-2026	COMMUNAL	DENSIFICATION
PSV11	EQUIPEMENT	31 714	NON PRECIS	COMMUNAUTAIRE	RENOUVELLEMENT URBAIN
PSV12	CENTRE BOURG	INCONNUE	2015-2038	COMMUNAL	RENOUVELLEMENT URBAIN
PUL1	EQUIPEMENT	594	2015-2026	COMMUNAL	RENOUVELLEMENT URBAIN
RIC5	EQUIPEMENT	20 025	2015-2026	COMMUNAUTAIRE	EXTENSION
RIC10	HABITAT	15 971	2026-2038	COMMUNAL	DENSIFICATION
RIC11	HABITAT	1 315	2015-2026	COMMUNAL	RENOUVELLEMENT URBAIN
RIC12	HABITAT	12 358	2015-2026	COMMUNAL	DENSIFICATION
RIC16	EQUIPEMENT	4 828	NON PRECIS	COMMUNAL	RENOUVELLEMENT URBAIN
RIC17	HABITAT	11 154	2015-2026	COMMUNAL	RENOUVELLEMENT URBAIN
RIC18	HABITAT	1 766	NON PRECIS	COMMUNAL	RENOUVELLEMENT URBAIN
THÉ16	HABITAT	1 017	2015-2026	COMMUNAL	RENOUVELLEMENT URBAIN
VIT2	HABITAT	8 783	2015-2038	COMMUNAL	RENOUVELLEMENT URBAIN
VIT3	HABITAT	14439	2015-2026	COMMUNAL	EXTENSION
CCMM1	EQUIPEMENT	4213030	2015-2038	COMMUNAUTAIRE	EXTENSION



## **DÉLIBÉRATION N° 2016\_7**

### **Rapporteurs :**

**Florence WAZYLEZUCK - Vice-présidente chargée de l'environnement, de l'écologie, des espaces naturels**

**Dominique GOEPFER - Conseillère déléguée au paysage et ENS**

### **Objet :**

**Gestion du Plateau Sainte Barbe – convention avec le département**

Le plateau Sainte Barbe est la plus grande pelouse calcaire de la région et recouvre des espèces floristiques ou faunistiques protégées au niveau régional ou départemental.

Ce site fait l'objet d'une attention particulière depuis 2006 et les travaux ont repris début 2015 sous l'égide de la communauté de communes à travers une étude qui aboutira à un plan de gestion partagé et un arrêté de protection de biotope.

Ce plan est travaillé avec tous les acteurs du plateau et partenaires et répond à la volonté locale de trouver un juste équilibre entre les activités (agriculture, tourisme, exploitation des carrières, loisirs) d'une part, et la préservation de cette pelouse remarquable et de la biodiversité, d'autre part.

Pour mettre en œuvre les actions prochainement définies dans le plan de gestion partagé, la CCMM s'attache à trouver les partenaires utiles, techniques et financiers.

Au titre de sa compétence « espaces naturels sensibles » (ENS) le département mobilise des fonds spécifiques pour encourager leur préservation, leur gestion et leur valorisation par diverses animations.

Le plateau Sainte Barbe reconnu ENS peut ainsi faire l'objet d'une convention multi-partenariale avec les 3 communes (Bainville sur Madon, Maizières et Pont Saint Vincent), le conseil départemental et la CCMM.

Cette convention définit différents axes d'intervention mobilisables pour la préservation de l'ENS: études et diagnostics, travaux d'entretien et de gestion courante, maîtrise foncière, ouverture au public, communication, etc... avec leurs modalités de financement.

Plusieurs actions envisagées dans le plan de gestion partagé s'intégreraient aisément dans ce dispositif telles que l'animation du site, sa gestion voire l'acquisition de parcelles qui présentent un intérêt écologique.

Plus particulièrement, et avant l'été, la pose d'une signalétique adaptée et respectueuse de la charte graphique des ENS est souhaitée par tous les partenaires et les communes afin de limiter les usages inadaptés sur le plateau (motocross sauvage, cueillette de fleurs protégées, interdiction des feux et camping sauvage...).

Il est proposé au conseil de valider la convention partenariale pour l'ENS du plateau Ste Barbe et de solliciter le soutien financier du conseil départemental pour la mise en place de la signalétique.

Florence Wazylezuck et Dominique Goepfer présentent un point sur le site et l'action de la CCMM.

A l'issue de la présentation, Jean Lopes, rappelant qu'il est passionné par ce lieu et que les enjeux de cohabitation y sont complexes, précise que le SIVU est un acteur important,

propriétaire de quelque 80 ha. Quid du SIVU ? Va-t-on vers une cogestion entre CCMM et SIVU ? Il apprécie la qualité du travail réalisé, et redit qu'il avait contesté la redéfinition par le département du périmètre de l'espace naturel sensible. Il espère que l'APB permettra de corriger cela.

Filipe Pinho confirme que la question de l'avenir du SIVU se pose. Si la loi de réforme des collectivités était appliquée strictement, le syndicat serait absorbé par la CC. Quoi qu'il en soit, il est convaincu que tous les acteurs doivent être autour de la table, y compris le SIVU. Le rôle de la CC est de coordonner la gestion, de concilier des intérêts parfois contradictoires voire conflictuels. La CC doit animer l'élaboration du plan de gestion, sans forcément gérer elle-même.

Michel Grillot précise que la commune de Pont-Saint-Vincent va rénover un chemin pour exploiter des grumes et invite à associer les chasseurs.

Jean-Paul Vinchelin note que le débat sur le plateau Ste Barbe est un débat ancien et compliqué. En cas d'acquisition foncière il propose de faire appel au conseil départemental.

Filipe Pinho rappelle qu'il y a sur le plateau des projets de développement importants, comme le Fort Aventure, qui poseront des problématiques aux collectivités, comme les accès routiers. Il mentionne également les risques d'éboulements qui menacent des habitations.

Audrey Normand souligne que le plateau est un des sites les plus complexes parmi les 164 ENS du département. 12 d'entre eux sont gérés en direct, les autres par des intercommunalités, des communes ou le conservatoire des espaces. Ces actions sont financées par la part départementale de la taxe d'aménagement, affectée obligatoirement aux espaces naturels sensibles. Sur ces espaces, le département finance à 80 % les acquisitions foncières, la gestion et l'ouverture au public.

S'agissant des carrières, Filipe Pinho rappelle que le SCOT a posé le principe que l'exploitation de granulats n'était pas admise dans les ENS. Or, au même moment, la carte des ENS a changé, et le périmètre de l'ENS du plateau Ste Barbe a été élargi. La clause dérogatoire introduite dans le SCOT a pour seul effet de ne pas bloquer a priori la carrière de Bainville. Il reviendra au préfet de trancher sur la demande d'extension. Une fois le plan de gestion adopté, il est d'avis de revoir avec le département le périmètre de l'ENS.

Florence Wazylezuck souligne que l'extension de la carrière dépend aussi de l'application des mesures de protection des ressources en eau. Stéphane Boeglin précise que le préfet a été saisi sur ce point.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** la convention de partenariat avec le conseil départemental de Meurthe et Moselle, les communes de Bainville sur Madon, Maizières et Pont Saint Vincent pour l'espace naturel sensible du plateau Sainte Barbe.

- **sollicite** le soutien financier du conseil départemental pour le projet de signalétique de l'espace naturel sensible « Plateau Sainte Barbe ».

## DÉLIBÉRATION N° 2016\_8

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Plateforme de rénovation énergétique**

---

En 2014, le territoire Terres de Lorraine s'est engagé dans la démarche « Territoire à Energie Positive » qui vise à réduire les consommations d'énergie et à développer la production d'énergies renouvelables localement.

La réhabilitation thermique des logements constitue un enjeu majeur pour les territoires situés dans l'Est de la France (26 % des consommations d'énergie et 31 % de la facture énergétique nationale) et dotés d'un patrimoine vieillissant dont une part importante de logements très anciens qui nécessitent un mode d'intervention approprié.

Aussi, le Pays Terres de Lorraine aux côtés de l'ADSN et de Terres de Lorraine Urbanisme a posé sa candidature à un appel à projet « Plateforme locale de rénovation énergétique » de l'ADEME Lorraine et du conseil régional et a été lauréat.

Une plateforme de rénovation vise à développer la réhabilitation thermique de l'habitat résidentiel en rapprochant la demande (travaux de rénovation du particulier) et l'offre (entreprises du bâtiment du territoire).

Cet appel à manifestation d'Intérêt permet de mobiliser des moyens supplémentaires :

- 1 ETP pour l'accompagnement des particuliers et des entreprises
- Des moyens de formation pour les artisans et d'études en complément des moyens déjà présents sur le territoire (Espace Info Energie, Terres de Lorraine Urbanisme ...) et sans engendrer de coûts supplémentaires pour les collectivités locales du territoire.

L'engagement effectif d'une plateforme de rénovation énergétique nécessite l'implication des communautés de communes dans le cadre notamment de leurs compétences en matière d'habitat.

Il convient de délibérer pour confirmer que la communauté de communes Moselle et Madon s'engage à déployer sur son territoire une plateforme de rénovation énergétique en mobilisant les outils du Pays Terres de Lorraine (ADSN et Terres de Lorraine Urbanisme).

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **s'engage** à participer à la plateforme de rénovation énergétique en mobilisant les outils du Pays Terres de Lorraine (ADSN et TDLU)

## DÉLIBÉRATION N° 2016\_9

**Rapporteur :**  
**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

---

**Objet :**  
**La Filature – cession**

---

Philippe Antoine – Masseur, kinésithérapeute – actuellement locataire au sein d'un bâtiment situé sur la zone FILINOV propriété de la CCMM, a manifesté dès le lancement du projet un intérêt pour l'acquisition d'un logement d'activité au sein du nouveau bâtiment La Filature pour l'installation de son cabinet regroupant également des infirmières.

Le choix de M. Antoine s'est porté sur la cellule P situé au 1<sup>er</sup> étage – entrée 2 du bâtiment A d'une surface de 100,10 m<sup>2</sup> et d'une place de stationnement située en sous-sol.

Il est précisé que les logements d'activités sont cédés brut de tout aménagement, l'ensemble des travaux d'aménagement demeurant à la charge des acquéreurs.

Le conseil communautaire est invité à approuver la cession au prix de 91 666 euros.

---

### **Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** la cession des lots de copropriété désignés 40 005 et 6 028, situés au sein du bâtiment La Filature, au profit de M. Philippe Patrick Robert ANTOINE – masseur kinésithérapeute exerçant 54 rue René Cassin à Chaligny (54230) – SIRET : 343 826 053 00039 - ou toute société s'y substituant, aux conditions suivantes :

- Site : Ensemble immobilier « La Filature » – 2 Place des Tricoteries – 54 230 CHALIGNY
- Dénomination locaux : Cellule P + 1 place de stationnement n° 112
- Lots copropriétés correspondants : Lot n° 40 005 (cellule) et 6028 (stationnement)
- Surface lot 40 005 : 100.10 m<sup>2</sup>
- Prix de cession : 91 666.66 € hors droits et taxes à la charge de l'acquéreur (répartis à 83 333.33 € HT pour lot 40 005 et 8 333.33 € HT pour lot 6028)

- **autorise** le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N° 2016\_10**

**Rapporteur :**

**Stéphane BOEGLIN - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement**

**Objet :**

**Travaux de renouvellement et création de branchements sur réseaux d'eau potable, d'assainissement et poteaux incendie**

Pour répondre aux besoins de travaux qui excèdent les capacités de la régie, la CCMM mobilise un prestataire extérieur. Les travaux confiés concernent en priorité le changement de branchements en plomb, mais aussi la création de branchements d'eau potable et d'assainissement, la pose de poteaux incendie ou des réparations occasionnelles sur les réseaux.

Dans ce cadre, le conseil est invité à autoriser le président à lancer une consultation et à signer le marché. Le montant maximal du marché à bons de commande est fixé à 65 000 euros HT par an soit 260 000 euros pour la durée du marché (1 an renouvelable 3 fois soit 4 années).

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** le lancement d'une consultation dans le cadre du renouvellement et la création de branchements sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois

- **autorise** le président à signer le marché avec la ou les entreprises retenues pour un montant annuel maximal de commandes fixé à 65 000 euros HT soit 260 000 euros HT pour la durée totale du marché

---

**DÉLIBÉRATION N° 2016\_11**

**Rapporteur :**

**Stéphane BOEGLIN - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement**

---

**Objet :**

**Transfert des résultats communaux d'eau et d'assainissement – délibération complémentaire**

---

Par délibération du 10 décembre 2015, le conseil communautaire a approuvé les modalités de transfert des excédents des budgets de l'eau et de l'assainissement des communes qui ont adhéré à la CCMM le 1<sup>er</sup> janvier 2014, sur la base d'un partage pour moitié des excédents entre les communes concernées et la CCMM.

S'agissant de Flavigny-sur-Moselle, la délibération se fonde sur un excédent de 841 066 €. Il apparaît cependant que ce montant doit être augmenté des surtaxes collectées auprès des abonnés en 2013, versées à la CCMM alors qu'elles auraient dû l'être à la commune.

Il convient d'appliquer aux surtaxes 2013, qui s'élèvent à 169 088 €, la même clé de partage : 84 544 pour la CCMM, 84 544 € pour la commune.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'application du principe de partage des excédents eau-assainissement aux sommes perçues par la CCMM au titre des surtaxes 2013 de Flavigny-sur-Moselle,

- **valide** à ce titre le reversement à la commune de Flavigny-sur-Moselle d'une somme de 84 544€.

## DÉLIBÉRATION N° 2016\_12

**Rapporteur :**  
**Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation**

**Objet :**  
**Décision modificative n°2 - budget valorisation des ordures ménagères**

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget ordures ménagères.

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**modifie** les comptes budgétaires du budget ordures ménagères 2015 conformément au tableau ci-dessous :

### DECISION MODIFICATIVE n° 2 BUDGET VOM

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
ENV-022---830	Ajustement crédits	-2 000,00 €	
ENV-023---830	Ajustement crédits	-55 563,53 €	
ENV-60631---830	Ajustement crédits	-1 000,00 €	
ENV-60632---830	Ajustement crédits	-1 000,00 €	
ENV-611--610-830	Ajustement crédits	71 429,53 €	
ENV-61522---830	Ajustement crédits	-786,00 €	
ENV-61523---830	Ajustement crédits	-180,00 €	
ENV-616---830	Ajustement crédits	-1 793,00 €	
ENV-6182---830	Ajustement crédits	742,00 €	
ENV-6218---830	Ajustement crédits	-19 000,00 €	
ENV-6262---830	Ajustement crédits	-1 000,00 €	
ENV-66111---830	Ajustement crédits - Intérêts d'emprunts	1 105,00 €	
ENV-666---830	Ajustement crédits - Intérêts d'emprunts	9 281,00 €	
ENV-6718---830	Ajustement crédits	125,00 €	
ENV-673---830	Ajustement crédits	-360,00 €	
<b>Total</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
ENV-2313-104--830	Ajustement de crédits	-55 563,53 €	
ENV-021---830	Ajustement de crédits		-55 563,53 €
<b>Total</b>		<b>-55 563,53 €</b>	<b>-55 563,53 €</b>

## DÉLIBÉRATION N° 2016\_13

**Rapporteur :**  
**Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation**

**Objet :**  
**Décision modificative n°4 - budget assainissement**

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget assainissement.

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**modifie** les comptes budgétaires du budget assainissement 2015 conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N° 4  
BUDGET ASSAINISSEMENT**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D1641 - Emprunts en euros	Ajustement crédits - prêts Agence de l'eau	47 735,30 €	
D 2315-483 - Remise à niveau de tampons	Ajustement crédits	-10 000,00 €	
D 2031-486 - Enquêtes branchements	Ajustement crédits	-10 000,00 €	
D 2315-461 - Renouvell. canalisations/branch.	Ajustement crédits	-20 000,00 €	
D 2315-489 - Renouvellements électriques	Ajustement crédits	-7 735,30 €	
<b>Total</b>		- €	- €

La secrétaire,

Lydie ROUYER



Le président,

Filipe PINHO.

## Délibérations

N°	Domaine	Objet
2016_ 4	Finances	Débat d'orientation budgétaire
2016_ 5	Aménagement du territoire- Grands projets	Stratégie foncière : secteurs à enjeux Hauts de Moselle
2016_ 6	Aménagement du territoire- Grands projets	Stratégie foncière
2016_ 7	Environnement	Gestion du Plateau Sainte Barbe – convention avec le département
2016_ 8	Environnement	Plateforme de rénovation énergétique
2016_ 9	Développement économique	La Filature – cession
2016_ 10	Eau - assainissement	Travaux de renouvellement et création de branchements sur réseaux d'eau potable, d'assainissement et poteaux incendie
2016_ 11	Eau - assainissement	Transfert des résultats communaux d'eau et d'assainissement – délibération complémentaire
2016_ 12	Finances	Décision modificative n°2 - budget valorisation des ordures ménagères
2016_ 13	Finances	Décision modificative n°4 - budget assainissement



## Signatures

Stéphane	BOEGLIN		Richard	RENAUDIN	
Xavier	BOUSSERT		Lydie	ROUYER	
François	BRAND		Pascal	SCHNEIDER	
Jean-Marie	BUTIN		Marie-Laure	SIEGEL	
Claude	CIAPPELLONI		Ismail	TAHTACI	
Pascal	DURAND	Procuration à Dominique RAVEY	Etienne	THIL	Procuration à Sandrine LAMBERT
Gérard	FONTAINE	Excusé	Hervé	TILLARD	
Jean-Luc	FONTAINE		Jean-Paul	VINCHELIN	
Denis	GARDEL	Suppléé par Audrey NORMAND	Florence	WAZYLEZUCK	
Maryline	GEORGES- BERNARD		Thierry	WEYER	
Delphine	GILAIN		Denise	ZIMMERMANN	
Dominique	GOEPFER		Suppléants*		
Michel	GRILLOT		Bernard	ANDRE*	
Claude	GUIDAT	Procuration à Xavier BOUSSERT	Thierry	BARATEAU*	
Christophe	HANU	Procuration à Patrick POTTS	Didier	BATAILLARD*	
Anne-Lise	HENRY		Bénédicte	FLORENTIN*	
Gilles	JEANSON		Valentin	GOBETTI*	
Marie- Louise	KADOK		James	HARDEL*	
Daniel	LAGRANGE	Procuration à Jean LOPES	Philippe	MARCHAND*	
Sandrine	LAMBERT		Audrey	NORMAND*	Supplée Denis GARDEL
Jean	LOPES		Jean-Pierre	OUDENOT*	
Catherine	NOEL		Ghislain	PAYMAL*	
Filipe	PINHO		André	POIRSON*	
Patrick	POTTS		Cédric	TROCHAIN*	
Dominique	RAVEY				

\* Suppléant-e : ne signer que si titulaire absent

